

## SE PROTÉGER CONTRE LE BRUIT

### Réglementation et normalisation

Depuis 1986, la Directive Européenne 86/188 recommande la mise à disposition de protecteurs auditifs et la formation et l'information du personnel pour un niveau d'exposition quotidien au bruit supérieur à 85 dB(A) (et supérieur à 135 dB(A) en crête).

### **NOUVEAU** Nouvelle directive européenne sur la protection des travailleurs contre le bruit (2003/10/CE)

Cette directive renforce la protection des travailleurs contre le bruit et élargit la responsabilité de l'employeur. Elle insiste notamment sur l'importance de l'évaluation du risque auditif et définit de nouvelles valeurs d'exposition au bruit :

- **supérieur à 80dB(A)** : formation, information du personnel et mise à disposition de protections auditives ;
- **supérieur à 85 dB(A)** : le port de protecteurs auditifs devient obligatoire.

Mise en application en France : à partir de février 2006.

- **EN 352-1** : serre têtes anti-bruit
- **EN 352-2** : bouchons d'oreilles et arceaux
- **EN 352-3** : coquilles anti-bruit
- **EN 352-4** : serre-têtes à atténuation dépendant du niveau

#### Définitions techniques

- **Atténuation** : niveau de protection effectif
- **dB** : Décibel - unité de mesure du niveau sonore
- **SNR (niveau d'atténuation du son simplifié)** : niveau moyen de protection qu'un produit peut offrir sur une plage de fréquences allant de 63 Hz à 8000 Hz.
- **Mf** : atténuation moyenne
- **APV** : Protection présumée (atténuation moyenne - écart type)
- **Atténuation apportée aux** :
  - H** : hautes fréquences
  - M** : moyennes fréquences
  - L** : basses fréquences

#### Sélectionner le protecteur auditif approprié est fonction de différents facteurs :

Prendre en compte votre environnement de travail signifie évaluer le niveau sonore (intensité, fréquence) et les sources de nuisance. Ces éléments impliquent des moyens de protection adaptés : port continu, intermittent, protection à basses fréquences ou nécessité de préserver la perception des messages vocaux.

#### Port continu - Exposition prolongée

Bouchons d'oreilles jetables / Bouchons d'oreilles réutilisables

#### Port intermittent

Arceaux / Casques antibruit passifs / Casques anti-bruit électroniques avec radio FM

#### Nécessité de préserver la perception des messages vocaux

Casques antibruit électroniques à atténuation dépendant du niveau

Les protections auditives doivent atténuer le bruit de manière à atteindre le bon niveau sonore, c'est à dire entre 70 et 85 dB. En dessous de 70 dB, l'atténuation est trop élevée et l'utilisateur est sur-protégé.

Sur l'échelle dB, une augmentation de 3 dB double la puissance.

Une exposition à 85 dB(A) pendant 8 heures équivaut à une exposition à 88 dB(A) pendant 4 heures.